



RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation régionale académique à la jeunesse,
à l'engagement et aux sports



MANIFESTE D'ENGAGEMENTS

Manifeste d'engagements

RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

DES ENGAGEMENTS PAR LE MOUVEMENT SPORTIF,
POUR LE MOUVEMENT SPORTIF.

ANNEE 2023

MANIFESTE D'ENGAGEMENT

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

DANS LE SPORT

EN REGION HAUTS-DE-FRANCE.

« Mon association sportive choisit son camp et s'engage contre les violences sexistes et sexuelles »

ZÉRO TOLÉRANCE
POUR LES VIOLENCES
PARTAGE, EPANOUISSEMENT, RESPECT, EDUCATION

#TousConcernés

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

DANS LE SPORT EN HAUTS-DE-FRANCE

NOS ENGAGEMENTS :

L'(association) s'engage à :

- ✓ Désigner une personne chargée de ce sujet qui veille à la mise en place d'actions d'information, de prévention, de formation.
- ✓ Suivre à minima 1 temps d'information et de sensibilisation par an pour mieux comprendre ce phénomène afin d'agir, orienter, guider et signaler.
- ✓ Relayer l'information auprès des adhérents et adhérentes professionnels et bénévoles (affichages bureaux, vestiaires, réseaux sociaux/site internet, temps dédiés lors de l'Assemblée Générale, Conseil d'administration, bulletins d'inscription, Forum des associations, ...).
- ✓ Participer à une réunion annuelle de bilan des engagements réalisés mis en place par le mouvement sportif et l'Etat.
- ✓ Organiser, en interne, un temps de sensibilisation une fois par an auprès des adhérents et adhérentes, professionnels et bénévoles (diffusion reportage, atelier débat...).
- ✓ S'assurer, lorsque l'association est employeuse, de la validité de la carte professionnelle des éducateurs et éducatrices salariés, et apporter son concours à la démarche d'honorabilité des bénévoles mise en place à l'échelon fédéral et informer de son rôle

LES ACTIONS COMPLEMENTAIRES

MANIFESTE D'ENGAGEMENT

En complément, l'association s'engage à développer des actions complémentaires (cocher les engagements prévus par votre structure) :

- Formaliser cet axe de prévention dans le projet associatif.
- Mettre en place des règles de vie au sein du règlement intérieur, visant ainsi à prévenir et/ou limiter au maximum les risques et les situations propices aux atteintes, agressions ou crimes sexuels (lors des stages, déplacements, au sein des vestiaires adultes/enfants, ...).
- S'inscrire dans une démarche active de « signalement » et la possibilité de recueillir la parole des victimes par un canal protégé Informer les partenaires institutionnels et privés des engagements pris et leur proposer un temps de sensibilisation.
- Evoquer avec les professionnelles et professionnels de la structure, lors de l'entretien annuel obligatoire, les pistes pouvant être développées pour améliorer les actions de lutte contre les violences sexistes et sexuelles.
- Faire appel à des jeunes volontaires en Service Civique pour accompagner la structure dans le développement d'actions de prévention.

L'association sportive souhaite ajouter les engagements suivants :

Signature du Président ou la Présidente de l'association sportive